

Traduction non officielle

PROJET POUR EXAMEN ET APPROBATION PAR LE GROUPE D'EXPERTS SUR LA GESTION DES RESSOURCES À SA ONZIÈME SESSION, 22-25 SEPTEMBRE 2020

Centres d'excellence internationaux sur la gestion durable des ressources (ICE-SRM)

Critères pour la désignation de l'ICE-SRM et Termes de Référence pour l'ICE-SRM

Les Centres d'excellence internationaux pour la gestion durable des ressources (ICE-SRM) sont un réseau collaboratif d'organisations axées sur le soutien à la gestion durable des ressources nécessaires au développement conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris sur le climat. Les centres sont conçus pour fournir - dans le plein respect des normes et directives adoptées par la CEE-ONU - un appui aux politiques, des conseils et des consultations techniques, une éducation, une formation, une diffusion et d'autres activités essentielles aux parties prenantes impliquées dans le développement durable des ressources nationales.

Mission

Chaque Centre encouragera, dans le cadre de ses activités, le déploiement mondial de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système de gestion des ressources des Nations Unies (UNRMS) pour décrire les ressources nécessaires à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutenir leur gestion.

Critères pour la désignation de l'ICE-SRM

- 1. Engagés à atteindre les objectifs de l'ONU pour le déploiement de la CCNU et l'UNRMS, y compris la recherche, les conseils techniques, la consultation et la formation à ce sujet, l'éducation, la promotion, les tests, la diffusion et la définition des compétences et de la certification.*
- 2. Engagés à s'engager activement dans l'ensemble du réseau des centres internationaux d'excellence, en veillant à la cohérence de l'application, en partageant les expériences et en rapportant les progrès accomplis.*
- 3. Établi en tant qu'entreprise en exploitation et entité juridique avec des relations solides dans la communauté de développement des ressources régionales, nationales et locales.*
- 4. Doit avoir un soutien et une visibilité politiques régionaux, nationaux et locaux.*
- 5. Attaché aux objectifs de la CCNU et de l'UNRMS, ainsi qu'aux objectifs généraux de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. À cet égard, attachés à un programme adapté aux besoins régionaux, nationaux et locaux sur la base d'un menu convenu d'activités et de projets.*

6. *Attaché à l'innovation, au développement continu et à l'excellence dans tous les domaines de la gestion des ressources, y compris les aspects sociaux, environnementaux, économiques et technologiques, et à une efficacité globale intégrée dans la fourniture de services fondés sur les ressources aux populations, pleinement conformes aux politiques de la CCNU et de l'UNRMS et à leurs objectifs.*
7. *Pleine transparence et plein respect des normes et exigences concernant les conflits d'intérêts potentiels.*
8. *Compétence et capacité avérées dans le domaine de la gestion durable des ressources conformément au Programme 2030 et à l'Accord de Paris.*
9. *Responsable de la fourniture de ses propres ressources (financières, humaines et matérielles) et aptes à soutenir un centre central de gestion des ressources de la CEE-ONU à la fois en nature et financièrement*
10. *Doit avoir une infrastructure physique (ou y avoir accès), y compris une infrastructure organisationnelle et un écosystème régional qui prépare le Centre à la réussite, et un mécanisme de prestation démontré.*

Termes de Référence pour l'ICE-SRM

La mission d'un ICE-SRM désigné par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) est de soutenir la diffusion mondiale de la CCNU et de l'UNRMS (et de leurs applications adaptées localement) par la recherche, les tests, la consultation, l'éducation, la promotion et, le cas échéant, la certification. L'ICE-SRM (dans le cadre de son empreinte d'activité) identifie les opportunités, surmonte les obstacles à l'adoption de la CCNU et de l'UNRMS et de la gestion efficace des ressources, entretient des relations de courtage, présente les meilleures pratiques et partage les résultats avec le réseau ICE-SRM. Les ICE-SRM soutiennent directement les parties prenantes au sein de leur empreinte d'activité dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités et projets d'un ICE-SRM comprendront:

Renforcement des capacités

En pleine conformité avec les normes et directives CEE-ONU adoptées et dans le cadre de leurs activités respectives:

1. Organiser une formation, y compris, le cas échéant, des procédures de reconnaissance des personnes compétentes¹ et de certification.
2. Mener des recherches sur la gestion efficace, intégrée et durable des ressources.

¹ Le terme «personne compétente» est largement utilisé en association avec les réglementations concernant la déclaration publique des ressources des entreprises dans les industries extractives. Ces règlements sont établis ou adoptés par des bourses individuelles. Par conséquent, l'exigence et la définition d'une personne compétente varient selon les secteurs et les juridictions. Les termes équivalents comparables incluent Personne qualifiée, Estimateur de réserve qualifié et Vérificateur de réserve qualifié.

3. Mener des tests, des études de cas et des démonstrations de la CCNU et de l'UNRMS.
4. Mener des consultations dans des domaines spécifiques de la gestion durable des ressources aux niveaux de la formulation des politiques, de la gestion des ressources gouvernementales, de la gestion des processus commerciaux de l'industrie et de l'allocation des capitaux.
5. Préparer du matériel de formation pour les universités et les organisations et organiser des cours éducatifs, des ateliers et des conférences.

Contribution à la poursuite du développement et de la maintenance de la CCNU et de l'UNRMS

En pleine conformité avec les normes et directives CEE-ONU adoptées et dans le cadre de leurs activités respectives et selon qu'il convient:

1. Engager des interactions régulières avec le réseau de centres d'excellence et le Groupe d'experts sur la gestion des ressources (et son Bureau) pour assurer l'élaboration et l'application cohérentes de la CCNU et de l'UNRMS, y compris au moins un rapport annuel au Groupe d'experts sur les activités menées dans la période précédente, les plans pour la période à venir et la source et l'utilisation des fonds fournis au centre de gestion des ressources de la CEE.
2. Développer l'application de la CCNU et de l'UNRMS conformément aux trois axes suivants: (a) viabilité socio-environnementale et économique, (b) faisabilité technique et (c) degré de confiance.
3. Élaborer des principes pour les partenariats public-privé en mettant l'accent sur l'importance des conditions-cadres fixées par le gouvernement, l'adaptation des capacités de l'industrie et la capacité du marché des capitaux à financer les modèles commerciaux valides que les deux génèrent.
4. Développer une plateforme d'innovation technologique pour relever les défis spécifiques à la région et à la nation en matière de gestion durable des ressources.
5. Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices sur les rapports financiers en collaboration avec les institutions financières.
6. Élaborer et mettre en œuvre des procédures d'assurance de la qualité, y compris, le cas échéant, un mécanisme de «personne compétente», des lignes directrices et des procédures de qualification.

Promotion

1. Rassembler et diffuser les connaissances directement et par l'intermédiaire d'organisations partenaires, y compris l'éducation et la formation, des expositions, des études de cas, des recherches, des démonstrations et la production de ressources imprimées et en ligne axées sur l'industrie, y compris dans des langues autres que l'anglais.
2. Catalyser les outils de l'industrie et le développement de la formation.
3. Identifier et éliminer les obstacles potentiels, en particulier spécifiques à la région et à la nation, à l'adoption et à la mise en œuvre.
4. Favoriser la demande et le soutien du public pour les meilleures pratiques par la reconnaissance et les prix, les événements publics et les manifestations.
5. Soutenir les améliorations de la gestion des ressources, notamment par l'adoption de l'utilisation et / ou de la législation de la CCNU et de l'UNRMS par les pays, les entreprises, les organismes de réglementation, le secteur de l'information financière et d'autres organisations.

Sensibilisation

En pleine conformité avec les normes et directives CEE-ONU adoptées et dans le cadre de leurs activités respectives:

1. Organiser des ateliers de sensibilisation.
2. Créer un site Web dédié lié au site Web de la CEE.
3. Préparer et diffuser des publications et de la documentation.
4. Organiser des présentations en des lieux stratégiques.
5. Promouvoir et diffuser en ce qui concerne la transparence et les pratiques de compte rendu d'entreprise.
6. Soutenir le dialogue entre les praticiens internationaux pour identifier les défis, partager les meilleures pratiques et construire une communauté de pratique croissante et diversifiée.
7. Promouvoir la reconnaissance mondiale de la CCNU et de l'UNRMS en tant que marques dans la classification et la gestion des ressources. Travailler avec les pays, les entreprises et d'autres organisations pour promouvoir leur adoption.
8. Fournir des services de conseil stratégique aux gouvernements, à l'industrie et au secteur financier.

Rapports

1. Un ICE-SRM fait rapport au Groupe d'experts sur la gestion des ressources.
2. Un rapport annuel sur les activités et les réalisations menées au cours de la période précédente est à soumettre au Groupe d'experts.

3. Un plan de travail pour la période à venir, ainsi que la source et l'utilisation des fonds versés au centre de gestion des ressources de la CEE, à soumettre chaque année au Groupe d'experts.
